

BAREME DES HONORAIRES COPROPRIETE

Tarifs entendus toutes taxes comprises -



Oralia Barnoud

HONORAIRES

GESTION COURANTE

Honoraires par lot principal par an	de	T.T.C.	167 €
		T.T.C.	380,00 €
Forfait minimum par copropriété		T.T.C.	3 200,00 €

TARIF HORAIRE APPLICABLE POUR LES AG, CS, VISITES, PROCEDURES, SINISTRES (ou toutes prestations pouvant faire l'objet d'une facturation supplémentaire non comprise dans le forfait de base)

Pendant les heures ouvrables (du lundi au jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)	T.T.C.	150,00 €
---	--------	----------

PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES AU DELA DU FORFAIT

Préparation, convocation et tenue d'une AG supplémentaire entre 8h45 et 12h30 et 13h30 et 17h15	Selon tarif horaire
Organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical par rapport à celle incluse au forfait	Selon tarif horaire
Visite supplémentaire par rapport à celle incluse dans le forfait	Selon tarif horaire

PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Etablissement ou modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision prise en application de l'article 26 de la loi du 10/07/1965 (si l'assemblée générale décide par un vote spécifique, de confier ces prestations au syndic)	Selon tarif horaire
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes	Selon tarif horaire

SINISTRES

Déplacements sur les lieux	Selon tarif horaire
Prise de mesures conservatoires	Selon tarif horaire
Assistance aux mesures d'expertise	Selon tarif horaire
Suivi du dossier auprès de l'assureur	Selon tarif horaire

PRESTATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES TECHNIQUES

Déterminés par une décision d'assemblée générale à la même majorité que les travaux votés

PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX

Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé réception	60,00 €
Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique	250,00 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat	Selon tarif horaire

AUTRES PRESTATIONS

Diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	Selon tarif horaire
Reprise de la comptabilité sur exercices antérieurs non approuvés ou non répartis (changement de syndic)	Selon tarif horaire

Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicat, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat	Selon tarif horaire
Constitution est suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10/06/1965	Selon tarif horaire
Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat	Selon tarif horaire
Immatriculation initiale du syndicat	T.T.C. 200,00 €

HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECOUVREMENT

Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception	T.T.C. 60,00 €
Relance après mise en demeure	T.T.C. 25,00 €
Frais de constitution d'hypothèque	T.T.C. 250,00 €
Frais de main levée d'hypothèque	T.T.C. 100,00 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer	T.T.C. 150,00 €
Commandement/Sommation de payer	T.T.C. 250,00 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat	T.T.C. 250,00 €
Signature d'un protocole d'accord	T.T.C. 100,00 €

FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS

Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant)	T.T.C. 380,00 €
Opposition sur mutation	T.T.C. 150,00 €

FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du code de la construction et de l'habitation)

Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	36,00 €
Délivrance d'une copie des diagnostics technique	36,00 €
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel (R,134-3 du code de la construction et de l'habitation)	55,00 €

Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17/03/1967)	36,00 €
--	---------

DIVERS

Frais postaux	Au réel
Pré état daté	250,00 €
Pré état daté daté garage ou stationnement	150,00 €
Copie des 3 derniers PV et règlement de copropriété/modificatifs	100,00 €